Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) de Donges Nord - Parc B

Réunion publique du 22 janvier 2019

Préambule : présentation de l'équipe projet

Pilote : Préfet
Représenté par le Sous-préfet de Saint-Nazaire

Le Contrôle général des armées : Placé sous l'autorité du ministre des armées
Assure des missions d'inspection, de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation
Et en particulier : mission d'inspection des installations classées de la défense
→ cas du parc B (propriété État / défense, exploitation civile SFDM)

La DDTM, issue de la fusion de :

- la direction départementale de l'Équipement (DDE),
- la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF),
- la direction départementale des Affaires Maritimes (DDAM).

Placée sous l'autorité du Préfet, elle exerce des missions relevant de plusieurs ministères (Écologie, Agriculture, Intérieur, Logement) et notamment la prévention des risques naturels et technologiques

Qu’est-ce qu’un PPRT ?

MINISTERE DE LA DEFENSE

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de DONGES

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
mis en œuvre autour des installations du dépôt d’hydrocarbures exploité
par la Société Française Donges-Metz (S.F.D.M.) - Parc B

Règlement

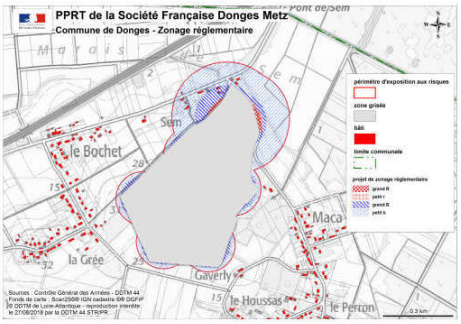

Un règlement...

+ un zonage réglementaire...

… définis autour d’un site industriel sur lequel, en cas d’accident, des effets pourraient être ressentis aux alentours

… qui s’imposent aux documents d’urbanisme (PLU par ex) et définissent des zones pour :

Penser l’avenir :

- **interdire les constructions nouvelles dans les zones d’aléa le plus fort**
- **autoriser certaines constructions nouvelles dans les zones d’aléa le plus faible sous réserve de règles constructives**

Résorber le passé :

- **prescrire des travaux de protection sur le bâti existant**
- **dans les zones d’aléa le plus fort : exproprier ou racheter les biens à la demande des propriétaires : CE N’EST PAS LE CAS SUR LE PPRT de Donges – parc B**

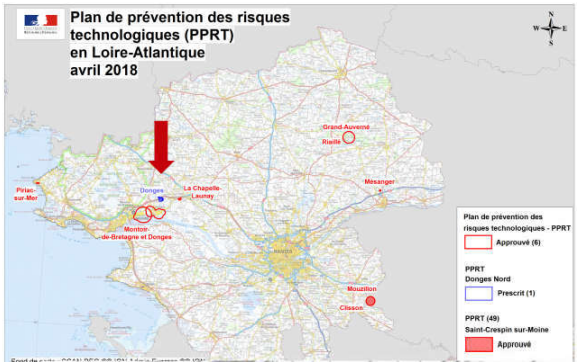

PPRT de Donges parc B

Activité : Entreprise **SFDM** : dépôt d’hydrocarbures

PPRT prescrit le 06/03/2017, prolongation le 05/09/2018

Aléas pris en compte dans le PPRT : **surpression** (souffle d’une explosion) et **thermique**

C’est le risque résiduel, après mise en place d’un certain nombre de mesures pour réduire le risque à la source au maximum

Les différents arcs de cercles du zonage correspondent à la propagation (et l’atténuation) de l’onde de surpression et de l’effet thermique

Quelles conséquences ?

Le risque de surpression se manifeste essentiellement par des effets indirects provenant de la projection de débris des fenêtres et des vitres.

Mesures prescrites : filmage des vitres ou remplacement par vitrage feuilleté ou changement de fenêtres

5 habitations concernées par la surpression

Une équipe projet qui ne travaille pas seule

Sur toute la durée d'exploitation du site industriel : Commission de suivi de site (CSS)

CSS créée le 18/04/17 (initialement intégrée à la CSS Total – Antargaz – SFDM)

Rôle : cadre d'échange entre l'État, les collectivités territoriales, les riverains, l'exploitant, les salariés, sur le fonctionnement du site industriel et les actions de réduction des dangers tendant à la maîtrise des risques

Réunions : 06/12/17 et 12/09/18

Production et propositions de l'équipe projet

Analyse critique par les « POA », contributions

POA : personnes et organismes associés : exploitant, collectivités, ADZRP, riverains, 2 représentants de la CSS
Réunions : 06/12/17 et 14/03/18 + consultation par courrier

Elaboration du PPRT

Mise en œuvre du PPRT

Recueil de l'avis du public (enquête publique + 2 réunions publiques)

Bilan de l'enquête publique

- L'enquête s'est déroulée du 15/10/2018 au 16/11/2018 en mairie de Donges

- Le commissaire enquêteur n'a pas constaté d'anomalie dans le déroulé de l'enquête. Il a émis un avis favorable sur le projet, assorti de deux recommandations.

Bilan de l'enquête publique

Première recommandation :

Préciser les conditions de remplacement des films de protection sujets à perte de résistance à échéance de 10 ans environ (selon la plupart des notes techniques relatives à ces films)

- Le diagnostic déterminera la ou les solutions à mettre en œuvre : le changement de fenêtres ou le changement de vitrage ou la pose de film

- En cas de pose de film : le cas échéant, le PPRT sera révisé afin de permettre son renouvellement.

Bilan de l'enquête publique

Deuxième recommandation :

Prendre en compte l'aspect social et humain pour les occupants de la parcelle ZP0258

- Sur le fond, cette parcelle n'a pas vocation à accueillir de l'habitat léger de loisir (non conforme au PLU). Ce type d'habitat est très vulnérable vis à vis des risques de surpression et thermique.
- Une solution prenant en compte la sécurité des personnes est à rechercher.

Les types de risque à Donges - Parc B

Thermique

Dégagement de chaleur provoqué par un incendie, une explosion ou une réaction chimique

Quelles conséquences ?

Le risque est, comme dans tout incendie, des coups de chaleur et des brûlures sur les personnes, aux 1er, 2ème ou 3ème degrés.
Sous l'effet de la chaleur, les vitres peuvent éclater, les personnes se trouvant alors sans protection, directement exposées au flux de chaleur.
Un logement non protégé peut entraîner la propagation de l'incendie à d'autres bâtiments.
La structure du bâtiment peut aussi s'affaiblir et le faire s'effondrer.

Pour s'en protéger : renforcer son logement (murs, toit, vitrages)
=> pas de logement concerné

Surpression

Souffle d'une explosion

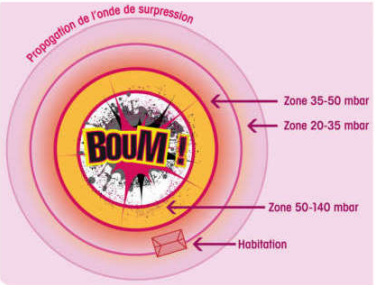

Quelles conséquences ?

Le risque de surpression se manifeste essentiellement par des effets indirects provenant de la projection de débris des fenêtres et des vitres.

Pour s'en protéger : renforcer les fenêtres

Délai :
- travaux à réaliser dans un délai de 8 ans à compter de la date d'approbation du PPRT

Les mesures relatives à l'aménagement des biens existants

Coût des travaux (principes nationaux) :

- plafonné à 10 % de la valeur vénale des biens, dans la limite de 20 000€
- financés à hauteur de 90 % :
  → 40 % en crédit d'impôt
  → 50 % par l'industriel et les collectivités

Pour le cas de Donges - parc B, la SFDM complète les 10 % restants : démarche volontaire.

Le « post PPRT » de Donges, parc B

Décision du ministère de l'écologie (en charge de l'habitat et des risques) :

Tous les riverains concernés doivent pouvoir être accompagnés techniquement et gratuitement dans leurs démarches de travaux

Mise en place d'un programme d'accompagnement autour du PPRT de Donges, piloté par la CARENE après approbation du PPRT

Questions

Sources et bases de données utilisées

Sources des données / PPRT : CGA (Contrôle Général des Armées)

Bases de données :

- PCI de la DGFiP : plan cadastral informatisé de la Direction Générale des Finances Publiques
- BD TOPO©® et Scan 25©® de l'IGN
- Espaces naturels : DDTM 44 et DREAL Pays de la Loire
- Occupation du sol : CD 44 (2012) Conseil Départemental (+ visite terrain)
- Bus : STRAN (Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne)
- Enjeux particuliers : communes (+ visite terrain)